

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 27 SEPTEMBRE 1797.

De Londres, le 15 Septembre.

Le paquebot, la *Diana*, a confirmé à son arrivée ici les nouvelles apportées par un navire Suédois sur le malheureux sort de nos deux messagers d'état. Le capitaine assure que les instructions dont ils étoient porteurs ont été retrouvées, et qu'il en a chargé un courrier que lord Malmesbury avoit expédié à Calais avec de nouvelles dépêches.

Sir Ralph Abercrombie est arrivé le 13 au soir à Portsmouth. L'*Aréthuse* a pris en route le *Gaie*, corvette françoise de 20 canons, après un combat de trois-quarts d'heure. La *Doris* a pris aussi le *Fabius*, corsaire françois de 20 canons.

On mande de Ramsgate et de plusieurs autres endroits, qu'on y a éprouvé ces jours derniers des coups de vent terribles; la mer étoit extraordinairement grosse; plusieurs vaisseaux faisoient le signal de détresse, et à Ramsgate seulement, on a compté jusqu'à 19 navires naufragés.

Six de nos régimens ont ordre de se disposer à s'embarquer; on les croit destinés pour St. Domingue. Suivant le rapport de l'*Aréthuse*, la fièvre jaunée qui y a fait de si furieux ravages, a considérablement baissé, et on est au moment de reprendre les opérations militaires.

S. A. R. le comte d'Artois vit très retiré à Edimbourg, et ses relations avec le continent sont infiniment moins fréquentes que la crise actuelle ne devoit le faire supposer.

Quatre miliciens de Monaghan ont été condamnés à être fusillés, pour s'être joints aux Irlandois-Unis.

De Vienne, le 20 Septembre.

Depuis le retour de M. le comte de Meerfeldt, on est dans la plus grande incertitude

sur l'issue des négociations. Ce qui paroît certain, c'est qu'il est survenu quelque incident majeur, et que les françois ont établi leur *ultimatum* sur de nouvelles bases. M. de Meerfeldt a de fréquentes conférences avec notre ministre d'état, M. le baron de Thugut.

(Nouvelles officielles).

D'après les derniers rapports arrivés de l'armée d'Italie, nos troupes ont non seulement pris possession, du côté de l'Istrie, des isles de Veglia, Arbe, Cherse, Lusingrande et Osero, qui étoient autrefois sous la domination de Venise; mais elles ont encore occupé de la même manière le reste de la Dalmatie Vénitienne; partout les habitans ont témoigné la plus grande joie et la plus vive satisfaction.

M. le général-major Ruccawina mande, relativement à la dernière occupation, que le 20 Août il arriva devant Castelnovo de Catarro; et qu'il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations d'allégresse, et au bruit du canon et de la mousquetterie, par tous les habitans en état de porter les armes, qui étoient rangés en bon ordre sur le rivage. Le général honora ce salut par plusieurs décharges de l'artillerie de sa flotille, auxquelles celle de Castelnovo répondit. Après avoir laissé dans le château les troupes nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, il se rembarqua avec les autres et arriva dans la soirée du 23 devant Catarro, où il fut également reçu avec joie par les habitans. M. de Ruccawina résolut de s'arrêter quelques jours dans cette ville pour y faire quelques dispositions nécessaires; après quoi il a dû se rendre par terre avec le nombre de troupes nécessaires à Budua, afin de terminer par-là la mission dont il est chargé.

Suite de Paris, du 19 Septembre.

Hier matin, on a cerné et investi le Calvaire, sur l'avis que plusieurs prêtres infermentés y exerçoient le culte, malgré les dernières loix rendues. Six ont été surpris et arrêtés. Tout le monde sait (observe la *Semelle*) que le Calvaire et toutes ses dépendances appartiennent à Merlin de Thionville.

Le *Conserveur* dénonce au gouvernement la pièce suivante, placardée à Metz : „ *La vérité au Peuple.* „ Citoyens, le parti qui triomphe, vous égare sur la fidélité de vos représentans et de vos directeurs arrêtés. La conspiration de royalisme est une chimère; croyez en un homme qui poignarderait celui qu'on voudrait nous donner pour Roi. On viole audacieusement l'article de notre respectable constitution, en les condamnant à la déportation sans les entendre. On viole encore notre constitution, en annulant les choix que vous avez faits d'hommes probes pour les tribunaux, la municipalité, le département et le corps législatif. Il est de votre devoir, de votre intérêt, de demander à l'Assemblée actuelle, une haute-cour de justice pour juger les accusés; elle ne peut vous le refuser: sans cela vous êtes perdus; on vous rendra le régime de la terreur. J'atteste devant Dieu, que ces vérités sont au fond de mon cœur.

Il vient de se passer à Versailles un de ces événemens qui font frémir la nature. Un citoyen marié depuis dix ans à une des plus jolies femmes de cette ville, en avoit eu deux enfans à qui il donnoit toute l'éducation que peut permettre une fortune honnête. L'envie de l'augmenter le décida à vendre deux maisons qu'il possédoit, dont la valeur étoit de cent vingt mille livres. Il paroît qu'il en confia les fonds à cette compagnie, dont la banqueroute fut annoncée il y a six semaines; car depuis cette époque, il tomba dans un état hypocondriatique, dont il ne fut pas possible de le tirer. Le 16 de ce mois, il parut reprendre un peu de gaieté; et pour la première fois, depuis la perte qu'il avoit faite, il voulut manger avec sa femme et les enfans. Ceux-ci avoient à peine cessé de manger leur soupe, qu'ils tombèrent morts. On juge de l'état de la mère à la vue de ce spectacle. Ce que vous voyez, lui dit son mari, ne doit pas vous surprendre, c'est moi qui suis l'auteur de la mort de nos enfans. J'ai voulu leur épargner de plus grands maux, lorsqu'ils seroient parvenus à l'âge de la raison; je les ai empoisonnés. Mais je veux que ni vous ni moi leur survivions. Il avoit à peine fini ces mots, qu'il

avoit étendu sa femme à ses pieds d'un coup de pistolet. Une servante étoit le seul témoin de cette scène d'horreur. J'ai tout prévu, lui dit-il, en se tournant vers elle: ce billet écrit de ma main, indiquera l'auteur et les causes de tout ce qui vient de se passer. Vous le remettrez à son adresse. A peine avoit-il achevé ce peu de mots, qu'il n'étoit déjà plus.

Un phénomène bizarre qui vient d'arriver à Marseille et qu'attestent toutes les feuilles du Midi, donne un nouveau poids aux observations faites par M. de Buffon sur les espèces. Une chatte a mis bas un chien en même temps que quatre petits chats. Le chien est noir, il a le poil luisant, doux et raz; il a la tête d'un doguin, très-bien caractérisée, la queue mince et en trompette. Il a les pattes d'un chien et les griffes d'un chat; quoiqu'il ait deux mois, il est petit et mignon, il miaule et court après les rats. Ses dents tiennent de celles du chat, elles sont aigues et croisées; pour tout le reste, il tient absolument au chien.

Modes. — Une modeste glanense, garnie intérieurement d'un tafetas bleu, rose ou blanc, & ornée d'un large velets noir, qui, après avoir parcouru circulairement la forme, passé par deux petites ouvertures ménagées de chaque côté à un pouce des bords, & vient s'attacher sous le menton; telle est la simple coëffure qui décore aujourd'hui la beauté. En modes comme en législation, nous nous trouvons reportés tout-à-coup en Floréal dernier. Toutes celles qui ont paru depuis cette époque, semblent être abrogées, ou au moins suspendues. On dit que le chapeau-spineer, le turban, le bonnet-turc, la capote angloise, sont condamnés à la déportation. On n'en voit que très-peu. A leur place paroît en ce moment, mais seulement encore dans les boutiques des modistes, une nouvelle espèce de chapeaux en paille ou en satin, à forme haute & plate, à bords très-étroits (ils n'ont pas plus de 15 lignes). Ils admettent des plumets, des aigrettes, des panaches, des fleurs, & généralement tous les accessoires.

Conseil des 500. — Séance du 17.

Villers rappelle au conseil que la commission des finances a examiné la question difficile du remboursement des rentes foncières, et que son travail n'est point encore achevé. Mais comme cette ressource formoit une somme de 10 millions, sur laquelle la recette de l'an 6 avoit été calculée; il propose de lui subroger une augmentation de droit de pareille somme sur les tabacs venant de l'étranger. — Adopté.

Villers fait ensuite la relute du projet sur les finances. La rédaction en est adoptée avec les amendemens suivans.

„ La formalité du timbre de dimension est étendue aux lettres de voitures, aux cartes à jouer, aux papiers de musique; on en excepte les ouvrages périodiques, sur les sciences et les arts, qui ne paroissent qu'une fois par mois, et qui ont au moins deux feuilles d'impression.

De la Haye, le 20 Septembre.

Dans la séance de notre assemblée nationale d'hier, le président a fait donner lecture de la traduction de la ratification, signée et échangée avec l'Espagne, d'un traité d'alliance offensive et défensive, conclu le 1^{er} Juillet entre cette puissance et notre République. Les deux parties contractantes s'y engagent „à faire cause commune durant la présente guerre, & à s'aider de toutes leurs forces. On se réfère d'ailleurs à l'alliance conclue entre la France & l'Espagne, de façon que ce traité y contient, pour ainsi dire, une accession formelle.

La commission des affaires étrangères a reçu avis, par la voie de Copenhague, que la ville de Batavia, et tout le reste de l'isle de Java se trouvoient dans le meilleur état de défense, pourvus de tous les objets nécessaires, et que la circulation d'espèces y étoit abondante.

De Zurich, le 27 Septembre.

Nous sommes toujours dans l'attente du résultat des conférences d'Udine. L'on paroît craindre ici qu'il ne soit pas aussi heureux qu'on l'avoit espéré d'abord. Les préparatifs de guerre se continuent avec beaucoup de vacuité tant d'un côté que de l'autre. Le corps de troupes Sardes destiné, à ce qu'il paroît, à se joindre aux françois, ne s'est point encore ébranlé, mais il a reçu ordre de se tenir prêt à marcher au premier signal.

La Suisse abonde d'émigrés qui ont été forcés de quitter la France; beaucoup d'entre eux reviennent dans le plus déplorable état. Une partie des gens de M. Barthélemi est aussi revenue à Bâle.

De la Suabe, le 17 Septembre.

Le 15 dans l'après-midi, M. de Crawford, commissaire anglois, arriva à Ueberlingen; et à 4 heures, il annonça à l'armée de Condé qu'elle cessoit d'être au service de l'Angleterre. C'est le premier du mois prochain que cette armée sera à la solde de la Russie. Déjà il est arrivé le 12 à Ueberlingen un prince Russe, accompagné d'un commissaire, d'un secrétaire et de deux officiers. Tous les employés dans les administrations et dans la partie des vivres ont été congédiés, attendu que ces places seront occupées par des sujets Russes. La noblesse françoise reçoit de l'Angleterre une gratification d'une demie année de solde. L'armée doit se mettre en marche par colonnes et se diriger sur Ulm, d'où elle sera transportée sur le Danube jusqu'à Linz. De là elle prendra la route de Lemberg. La première division partira, dit-on, le 1^{er} Octobre. Ces troupes seront mises en quartiers dans la Vol-

hinie ou la Podolie, et elles auront la même solde dont elles ont joui jusqu'à présent. Elles conserveront le nom de corps de Condé et resteront sous les ordres de S. A. S.

De Stuttgart, le 23 Septembre.

Le camp de Ludwigsbourg vient d'être levé; les troupes se mettent successivement en marche pour retourner dans leurs cantonnemens respectifs.

Suivant ce qu'on apprend, le camp de Villingen, sous les ordres de M. le prince de Furstenberg, a dû être aussi levé aujourd'hui.

De Cologne, le 23 Septembre.

L'on a célébré hier à Bonn une double fête, en mémoire de la fondation de la République françoise et à l'occasion de l'indépendance Cisrhénane. A l'instar de Coblenz et Cologne, l'on y a planté un second arbre de la liberté.

(Journal de Cologne.)

L'on apprend d'Aix-la-Chapelle, que le nouveau Sénat de cette ville a été installé hier par le commissaire Etienne. Les deux bourgmestres nommés par les sections sont l'échevin Dewitte et le libraire Houbben.

Des Deux-Ponts, le 24 Septembre.

Il arriva ici, Mardi au soir, un adjudant du commandant en chef Hoche, avec un ordre qui supprime la direction générale du citoyen Holz, ainsi que tous les receveurs et autres employés. Le jour suivant, Holz partit pour Strasbourg; il n'est pas encore de retour, de sorte que l'on ignore les changemens qui doivent avoir lieu. Cependant il se pourroit que les choses prissent un nouvel aspect par la mort du général Hoche, dont un courrier arrivé le 21 nous a apporté la nouvelle. Comme le général Saint-Cyr a pris provisoirement le commandement de l'armée de Rhin et Moselle, l'on est même fondé à croire que tout restera sur l'ancien pied.

Vendredi 22, les troupes françoises en quartiers ici et dans les environs célébrèrent la fête de la fondation de la République. Elle avoit été déjà annoncée la veille par plusieurs décharges d'artillerie. A 11 heures du matin, le cortège, précédé d'une musique militaire, traversa la ville et se rendit au jardin du château. Un autel étoit porté, sur lequel reposoit le livre de la constitution, et qui étoit surmonté d'une couronne et de quatre drapeaux tricolors; sur les côtés on lisoit ces inscriptions: *Constitution de l'an 3. Liberté, Egalité, Union.* Cet autel fut placé près d'une pyramide à trois faces, ornée d'emblèmes et d'inscriptions analogues à la fête; on y lisoit entre autres les noms des trois ar-

mées. Après plusieurs salves d'artillerie, le commandant de la place Mathieu et le commissaire des guerres Lemerie prononcèrent chacun un discours. Il y eut ensuite un dîner de 60 couverts; le soir bal et feu d'artifice etc.

Fu du Traité de paix & d'amitié entre la République françoise & S. M. très fidelle la Reine de Portugal.

XI. S. M. Très fidelle admettra dans ses ports les vaisseaux de guerre et de commerce françois, aux mêmes conditions que les bâtimens des nations les plus favorisées y font admettre. Les bâtimens portugais jouiront en France de la plus exacte réciprocité.

XII. Les consuls et vice-consuls françois jouiront des privilèges, préséances, immunités, prérogatives et juridictions dont ils jouissoient avant la guerre, et dont jouissent ceux des nations les plus favorisées.

XIII. L'ambassadeur ou ministre de la république françoise près la cour de Portugal, jouira des mêmes immunités, prérogatives et préséances dont jouissoient les ambassadeurs françois avant la guerre actuelle.

XIV. Tous citoyens françois, ainsi que tous les individus composant la maison de l'ambassadeur ou ministre, des consuls et autres agens accrédités et reconnus de la république françoise, jouiront, dans les états de S. M. très-fidelle, de la même liberté de cultes dont y jouissent les nations les plus favorisées à cet égard.

Le présent article et les deux précédens seront observés réciproquement par la république françoise, à l'égard des ambassadeurs, ministres, consuls et autres agens de S. M. T. F.

XV. Tous les prisonniers faits de part et d'autre, y compris les marins et matelots, seront rendus dans un mois, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, en payant les dettes qu'ils auroient contractées pen-

dant leur captivité. Les malades et blessés continueront d'être soignés, dans les hôpitaux respectifs; ils seront rendus aussi-tôt après leur guérison.

XVI. La paix et bonne amitié rétablies par le présent traité, entre la république françoise et Sa Majesté très-fidelle, sont déclarées communes à la république batave.

XVII. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées dans deux mois à compter de ce jour.

Fait, arrêté, conclu, signé et revêtu, savoir par moi Charles Delacroix, du sceau des relations extérieures; et par moi chevalier d'Arango, du cachet de mes armes. A Paris, le 23 Thermidor an 5 de la république françoise, répondant au 20 Août 1797, vieux style.

Signé, Ch. Delacroix et Ant. d'Arango-Dazevedo.

Le Directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix entre Sa Majesté très-fidèle la reine de Portugal, négocié au nom de la république françoise, par le citoyen Charles Delacroix, ministre plénipotentiaire, fondé de pouvoirs à cet effet, par arrêté du 30 Messidor dernier, et chargé de ses instructions.

Fait au palais national du Directoire exécutif, le 24 Thermidor an 4 de la république françoise, une et indivisible.

Pour expédition conforme—Signé Réveillière-Lépeaux, président.

Par le Directoire exécutif. — Lagarde, secrétaire-général.

Cours du change de Francfort, du 26 Septembre.

Amsterdam Ct. — Lettres à c/sj 136. à 2sm 135 1/4.
Hambourg — Lettres à c/sj. 148. à 2sm 147.
Augsbourg — Argent à c/sj 100 3/8.
Vienne — — — Argent à c/sj 97. à 2sm 96. 1/2.
Londres — — — Argent à c/sj 153. à 2sm 152 1/4.
Bâle en écus neufs. — Argent à c/sj 100.
Paris — Lettres à c/sj. 74 3/4.
Brême Louisdor. — — — Argent à c/sj. 107 1/2.
Leipzig en foire. Sh. — Lettres à c/sj 101.

* * On a arrêté le 20 Juillet en Suabe près de Kaufbeuren, un jeune homme qui paroît être françois & militaire, mais avoir l'esprit aléné; il ne prononce que quelques mots vuides de sens, fait diverses grimaces avec la bouche, & prend des postures extraordinaires avec les pieds. Il est âgé de 24 à 25 ans, de la taille de 5 toises 6 pouces & demi, mesure d'Autriche, le visage long, uni, & fortement coloré; cheveux noirs en cascade, yeux & sourcils bruns, la tête penchée en avant, le col gros. Il porte un chapeau rond & plat, un manseau & des pantalons bleu céleste avec des boutons jaunes à fleurs de lis; veste de Manchester noir moucheté de verd & des boutons pareils aux autres.

Quiconque pourroit connoître ce malheureux, est prié d'en avertir la commission criminelle de la maison de correction à Bouchloe près d'Augsbourg en Suabe. Bouchloe le 12 Septembre 1797.

* * On cherche un capital de 5 à 6 mille florins pour une entreprise très solide, à quelques lieues de cette ville. On donnera au prêteur des sûretés; il pourra, s'il le préfère, prendre un intérêt dans cette entreprise, & demeurer dans le lieu de l'établissement, soit pendant l'été, soit pendant l'année entière; le séjour en est infiniment agréable. S'adresser au Bureau de ce Journal.

SUPPLEMENT
A U
JOURNAL DE FRANCFORT.

DU MERCREDI, 27 SEPTEMBRE 1797.

De Francfort, le 27 Septembre.

Voici les pièces que nous avons annoncées :

Pièce trouvée à Venise dans le portefeuille de d'Entraigues, & écrite entièrement de sa main.

Ma conversation (1) avec M. le comte de Montgaillard, le 4 Décembre 1796, à six heures après-midi jusqu'à minuit.

Le comte de Montgaillard étoit à Venise depuis le mois de Septembre; je le savois par le bruit public, mais sans l'avoir jamais vu, ni sans avoir ouï parler de lui. M. l'abbé Dumontel, son ami, est venu chez moi, il y a six semaines, me voir de sa part, me faire ses excuses de ce que les raisons les plus graves l'obligeoient à ne me pas venir voir, qu'il me les expliqueroit lui-même au moment qu'il le pourroit. Le (2) je reçus une lettre de Fauche-Borel, de Neufchâtel, qui me prioit de remettre 600 livres tournois à M. de Montgaillard, & de l'engager à se rendre sur le champ à Bâle auprès de lui. Je fis avertir M. de Montgaillard. Il me renvoie l'abbé Dumontel, ne veut pas d'abord les 600 liv.; 15 jours après, envoi les rechercher, me demande un rendez vous pour le 1^{er} Décembre, remit ensuite au 4, & enfin est venu hier 4 à 6 heures du soir avec l'abbé Dumontel. Après m'avoir parlé avec détail de son évasion, de sa course en Angleterre, de son retour à de ses querelles avec la canaille de l'émigration, qui par tout pays, ne veut ni faire, ni laisser faire, & qui a plus de démocratie jacobine dans sa misère, ou manie, que n'en avoit le club des jacobins au milieu de ses triomphes, après m'avoir parlé de tout cela; je lui dis: Mais enfin à présent que faites-vous? — C'est, me dit-il, pour voas en instruire, que je suis venu chez vous; mais il faut prendre les choses d'un peu plus loin.

Au mois d'Août 1795, je me trouvois à Bâle. J'avois quitté précédemment la Hollande, après avoir reçu l'ordre de partir, & l'offre du lord St. Hélène d'y rester, si je voulois promettre de ne plus écrire, ce que je refusai. J'avois eu en avant une conversation avec le ministre de Danemarck. Il me demanda ce que je pensois de la révolution. Je ne dis que des choses générales. . . . Ce fut après mon voyage à la Haye que j'allai d'abord à Neufchâtel, puis à Bâle. M. le prince de Condé m'appella à Mulheim, & connoissant toutes les relations que j'avois en France, il me proposa de fonder le général Pichegru, qui avoit son quartier général à Altkirch. Le général Pichegru y étoit alors environné de quatre repré-

sentans conventionnels. Je me rendis aussitôt avec quatre ou cinq-cents louis à Neufchâtel; je jetai les yeux pour faire les premières ouvertures sur Fauche-Borel, imprimeur du Roi à Neufchâtel, votre imprimeur & le mien; homme fanatique de la royauté, plein de courage, de zèle, d'enthousiasme, ayant peu d'esprit, mais y suppléant par de la sûreté & de la probité. Je lui associai M. Courant, Neufchâtelois, jadis pendant 14 ans au service du grand Frédéric, en qualité de son homme d'exécution

à ressource, d'un sang froid imperturbable, qui a bien plus que de la valeur. Il a la plus imperturbable intrépidité. Je leur persuadai de se charger de la commission; je les munis d'instructions, de passeports. Ils étoient étrangers. Je leur fournis tous les prétextes pour voyager en France comme étrangers, négocians, acquéreurs de domaines nationaux. Quant je les crus bien lestés, je les recommandai à Dieu, & je partis pour aller attendre de leurs nouvelles à Bâle.

Le 13 Août 1795, Fauche & Courant partirent pour se rendre au quartier-général d'Altkirch; ils y restèrent huit jours, voyant le général Pichegru environné des représentans & de généraux, sans pouvoir lui parler. Poutant Pichegru les remarqua, surtout Fauche; & les voyant assidus sur tous les lieux où il passoit, il devina que cet homme avoit quelque chose à lui dire, & dit tout haut devant lui en passant: je vais me rendre à Huningue; aussitôt Fauche part & s'y rend; Pichegru y étoit arrivé avec les quatre représentans & sept généraux. Fauche trouva le moyen de se présenter à son passage au fond d'un corridor. Pichegru le remarqua, le fixe, & quoi-qu'il plût à torrent, il dit tout haut, je vais dîner chez Madame de Salomon. Le château est à trois lieues d'Huningue, & cette Madame de Salomon est la maîtresse de Pichegru. Fauche part aussitôt, se rend dans le village, monte au château dîner, & demande le général Pichegru. Celui-ci le reçoit dans un corridor en prenant du café. Fauche alors lui dit que possesseur d'un manuscrit de J. J. Rousseau, il veut le lui dédier. Fort bien, dit Pichegru, mais je veux le lire avant, car ce Rousseau a des principes de liberté qui ne sont pas les miens, & où je serois très fâché d'arracher mon nom. — Mais, lui dit Fauche, j'ai autre chose à vous dire. — Et quoi? Et de la part de qui? — De la part de M. le prince de Condé. — Taisez-vous & attendez moi. . . . Alors il le conduisit seul dans un cabinet reculé. Et alors, tête à tête, il lui dit: Expliquez vous; que me veut Monseigneur le prince de Condé? — Fauche embarrassé, & à qui les expressions ne venoient pas en ce moment, balbutia, hésita. Rassurez vous, lui dit Pichegru, je pense comme M. le prince de Condé; que veut-il de moi? . . . Fauche, encouragé, lui dit alors: M. le prince de Condé désire se à vous, il compte sur vous, il veut s'unir à vous. — Ce sont-là des choses vagues & inutiles, lui dit Pichegru, cela ne veut rien dire; retournez demander des instructions écrites, & revenez dans trois jours à mon

(1) C'est d'Entraigues qui écrit.

(2) Les mots laissés en blanc dans le cours de cette pièce, sont illisibles dans le manuscrit de d'Entraigues.

quartier-général à Altkirch, vous me trouverez seul à 6 heures précises du soir. Aussitôt Fauche partit, arrive à Bâle, couit chez moi, & transporté d'aïse, me rend compte de tout.

Je passai la nuit à rédiger une lettre au général Pichegru: M. le prince de Condé, muni de tous les pouvoirs du Roi Louis XVIII, excepté celui d'accorder des cordons bleus, m'avoit, par écrit de sa main, revêtu de tous ses pouvoirs, à l'effet d'entamer une négociation avec le général Pichegru. — Ce fut en conséquence que j'écrivis au général. Je lui dis d'abord tout ce qui pouvoit réveiller en lui le noble sentiment du véritable orgueil, qui est l'instinct des grandes âmes; & après lui avoir fait voir tout le bien qu'il pouvoit faire, je lui parlai de la reconnaissance du Roi pour le bien qu'il seroit à sa patrie en y rétablissant la royauté; je lui dis que Sa Majesté vouloit le créer maréchal de France, gouverneur d'Alsace, nul ne pouvant mieux la gouverner que celui qui l'avoit si vaillamment détenue. — Qu'on lui accorderoit le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc & 12 pièces de canons enlevées aux Autrichiens, un million d'argent comptant, 200,000 liv. de rente, un hôtel à Paris; la d'Arbois, patrie du général, porteroit le nom de Pichegru, & seroit exempte de tout impôt pendant 15 ans. La pension de 200,000 liv. réversible par moitié à sa femme, & 50,000 liv. à ses enfans, à perpétuité, jusqu'à extinction de sa race.

Telles furent les offres faites, au nom du Roi, au général Pichegru. Pour son armée, je lui offrois, au nom du Roi, la confirmation de tous ses officiers dans leurs grades; un avancement pour tous ceux qu'il recommanderoit; un traitement pour tout commandant de place, qui livreroit sa place, & une exemption d'impôt pour toute ville qui ouvreroit ses portes. Quant au peuple de tout état, amnistie entière & sans réserve. J'ajoutai que M. le prince de Condé désireroit qu'il proclamât le Roi dans ses camps, & lui livrât la ville de Huningue, se réunissant à lui pour marcher sur Paris.

Pichegru, après avoir la toute cette lettre avec la plus grande attention, dit à Fauche: C'est fort bien; mais qui est ce M. de Montgaillard qui se dit ainsi autorisé? je ne le connois ni lui, ni sa signature? Est-ce l'auteur? — Oui, lui dit Fauche. — Mais, dit Pichegru, je désire avant toute autre ouverture de ma part, être assuré que M. le prince de Condé, dont je me rappelle très bien l'écriture, ait approuvé tout ce qui m'a été écrit en son nom par M. de Montgaillard: retournez tout de suite auprès de M. de Montgaillard, & qu'il instruisse M. le prince de Condé de ma réponse.

Aussitôt Fauche partit, laissa M. Courant près de Pichegru, & revint auprès de moi. Arrivé à Bâle à neuf heures du soir, il me rend compte de sa mission. A l'instant je vais à Mulheim, quartier-général du prince de Condé, & j'y arrive à minuit & demi; le prince étant couché, je le fais éveiller, il me fait assiseoir tout à côté de lui sur son lit, & ce fut alors que commença notre conférence. Il s'agissoit seulement, après avoir instruit le prince de Condé de l'état des choses, de l'engager à écrire au général Pichegru, pour lui confirmer la vérité de tout ce qui avoit été dit en son nom.

Cette négociation, si simple dans son objet, si nécessaire, si peu susceptible d'obstacles, dura néanmoins toute la nuit M. le prince de Condé étant devenu aussi timide pour les minuties, qu'il l'est peu dans les batailles, il fallut un travail de neuf heures, pour lui faire écrire au général Pichegru, une lettre de neuf lignes. Tantôt il ne vouloit pas qu'elle fût de sa main, puis il ne vouloit pas la dater; puis il ne vouloit pas y mettre l'adresse, puis il

refusoit d'y mettre ses armes; enfin il combattit pour éviter d'y placer son cachet. Il se rendit à tout enfin, & lui écrivit qu'il devoit ajouter pleine confiance aux lettres que le comte de Montgaillard lui avoit écrites en son nom & de sa part. Cela fait, autre difficulté; le prince vouloit réclamer sa lettre. Il fallut lui persuader que c'étoit en ne la réclamant pas qu'elle lui seroit rendue, après avoir produit tout l'effet qu'il en devoit attendre; il se rendit avec peine. Enfin, à la pointe du jour, je repartis pour Bâle, d'où je dépêchai Fauche à Altkirch, au général Pichegru.

Le général, en ouvrant la lettre à huit lignes, du prince, & reconnoissant le caractère & la signature, la lut, & aussitôt la remit à Fauche, en lui disant: j'ai vu la signature, & cela me suffit. La parole du prince est un gage dont tout François doit se contenter, reportez-lui sa lettre.

Alors, il fut question de ce que vouloit le prince. Fauche expliqua qu'il devoit 1^o. que Pichegru proclamât le Roi dans son armée & arborât le drapeau blanc. 2^o. Qu'il livrât Huningue au prince.

Pichegru s'y refusa. *„Je ne ferai rien d'incomplet, dit-il, je ne veux pas être le troisième tome de la Fayette & Dumourier; je connois mes moyens, ils sont aussi sûrs que vastes. Ils ont leurs racines non-seulement dans mon armée, mais à Paris, dans la Convention, dans les départemens, dans les armées de ceux des généraux mes collègues qui pensent comme moi. Je ne veux rien faire de partiel; il faut en finir, la France ne peut exister en République, il lui faut un Roi, il faut Louis XVIII. Mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer sûrement & promptement. Voilà quelle est ma devise. Le plan du prince ne mène à rien; il seroit chassé de Huningue en quatre jours. Mon armée est composée de braves gens & de coquins. Il faut séparer les uns des autres & aider tellement les premiers, par une grande démarche, qu'ils aient plus la possibilité de reculer, & ne voient plus leur salut que dans le succès. Pour y parvenir, j'offre de passer le Rhin où l'on me désignera, au jour & à l'heure fixés, & avec la quantité de soldats & de toutes les armes que l'on me désignera. Avant, je placerais dans les places fortes des officiers sûrs & pensant comme moi. J'éloignerais les coquins & les placerais dans des lieux où ils ne puissent nuire, & où leur position sera telle qu'ils ne pourroient se réunir. Cela fait, dès que je serai de l'autre côté du Rhin, je proclame le Roi. J'arborerai le drapeau blanc, le corps de Condé & l'armée de l'Empereur s'en ira à nous, aussitôt je repasse le Rhin & je rentre en France. Les places fortes seront livrées & gardées au nom du Roi par les troupes impériales. Réuni à l'armée de Condé, je marche sur le champ en avant; tous mes moyens se déployeront alors de toutes parts, & nous marchons sur Paris, & nous y serons en quatorze jours. Mais il faut que vous sachiez que pour le soldat François la royauté est au fond du gosier. Il faut, en criant vive le Roi, lui donner du vin & un écu dans la main. Il faut que rien ne lui manque en ce premier moment. Il faut solder mon armée jusqu'à sa quatrième ou cinquième marche sur le territoire François. Allez rapporter tout cela au prince, écrit de ma main, & donnez-moi ses réponses.*

Pendant toutes ces conférences, Pichegru étoit environné de quatre représentans du peuple, à la tête desquels étoit Merlin de Thionville, le plus insolent & le plus farouche des inquisiteurs. Ces gens-là, munis des ordres du comité, pressioient Pichegru de passer le Rhin & d'aller assiéger Mannheim, où Merlin avoit conservé de nombreuses intelligences. Ainsi, si d'une part le comité lui-même se précipitoit par ses ordres à l'exécution du plan de Pichegru; de l'autre, il n'y avoit pas de moment à perdre, car différer de se rendre au désir des quatre représentans, étoit se déclarer suspect. Ainsi, tout imposoit au prince de Condé la loi de se décider, & de se décider promptement. De plus, le bon sens lui imposoit une autre loi, celle d'exa-

miner sans passion quel homme étoit Pichegru, quel étoit son abandon, quelles étoient ses propositions. L'Europe annonçoit ses talens, & il avoit mis le prince bien en état de juger sa bonne foi. De plus sa démarche, son plan en étoient de nouvelles preuves. En passant le Rhin, se mettant au milieu des armées de Condé & de Wurmsér, il rendoit sa défection impossible; & si le succès ne répondoit pas à son ardeur, il se rendoit lui-même émigré. Il laissoit à ses féroces ennemis sa femme, son père, ses enfans; tout répondoit de sa foi, ses talens répondoient à son génie, son génie à ses moyens, & les gages qu'il laissoit, s'il échouoit, assuroient qu'il étoit sûr du succès. Quelle stupide prétention que de prétendre mieux connoître l'armée de Pichegru, que Pichegru lui-même; de croire mieux connoître les provinces frontières, que Pichegru qui les commandoit, & qui y avoit placé pour commandans de ville ses amis! Cette prétention pourtant perdit la monarchie cette fois comme tant d'autres. Mr. le prince de Condé, en lisant ce plan, le rejeta en totalité. Il falloit, pour son succès, en faire part aux Autrichiens. Pichegru l'exigeoit. Mr. le prince de Condé ne le vouloit pas absolument, pour avoir à lui seul la gloire de faire la contre-révolution. Il répondoit à Pichegru par des observations, & la conclusion de sa réponse étoit de revenir à son premier plan; Que Pichegru proclamât le roi sans passer le Rhin, qu'il remit Huniague, & qu'alors l'armée de Condé seule, & sans en rien participer aux allemands, iroit le rejoindre; Qu'en ce cas, il pouvoit promettre cent mille écus en louis, qu'il avoit à Bâle, & 1400 mille liv. qu'il avoit en excellentes lettres de change payables sur-la-champ. Aucun moyen, aucune idée n'eut de prise sur Mr. le prince de Condé! l'idée de communiquer son plan à Wurmsér, d'en partager la gloire avec lui, le rendoit aveugle & sourd. Il falut rapporter ces observations à Pichegru, & Mr. Courant en fut chargé.

Je certifie que ce cahier a été trouvé dans dans le portefeuille de Mr. d'Antraigues, ouvert en présence du général en chef Buonaparte, & du général Clarke, & coté & paraphé par moi. Montebello, le 5 prarial, an 5 de la république. Signé, le général divisionnaire, chef de l'état-major général, Berthier.

Déclarations de Duverne, de Presse ou Dunan, annexée au registre secret du Directoire exécutif, le 11 Ventôse an 5.

Première Déclaration.

Citoyen, je ne dissimule point, en commençant cet écrit, que c'est l'acte de ma condamnation que je vais remettre entre vos mains. Mais quoique je sois loin d'être insensible à mon intérêt personnel, je me suis tellement persuadé que c'est un tout autre motif qui m'a déterminé à une démarche bien facile à méinterpréter, que je n'hésiterois point à l'entreprendre, lors même que je n'aurois pas pour me rassurer l'engagement que vous avez pris avec moi. Beaucoup de tentatives ont été faites depuis la révolution pour relever le trône. Toutes ont échoué; mais la plupart ont coûté la vie à un grand nombre d'hommes de l'un ou de l'autre parti. Rien n'a découragé les royalistes; & il y a eu jusqu'à ce moment tant de raisons pour justifier leurs espérances, qu'on ne doit pas être étonné qu'à côté d'une conspiration éteinte, il s'en relève une nouvelle d'autant plus dangereuse, qu'à ses propres ressources elle ajoute l'expérience des fautes qui ont entraîné la ruine des autres. Je dis dangereuse, non que je n'aie qu'aucune puisse désormais renverser le gouvernement établi, mais parceque je crois qu'il peut s'en former quelque une qui réunisse assez de moyens pour oser l'attaquer,

même à force ouverte; & alors le sang françois couleroit encore à flots, versé par des mains françoises. C'est pour empêcher, autant qu'il est en moi, le retour de ces scènes de dévotion, que j'ai formé le projet de faire connoître tous les fils de la conspiration à la tête de laquelle je me trouve, de mettre sur la trace de celles qui lui succéderont, enfin, de dissiper de telle manière tous les moyens des royalistes, qu'ils se trouvent forcés de renoncer même à leurs espérances. Je trahis la cause de la royauté; je le fais; mais je crois servir les Françoises qui la désirent, en détruisant les fondemens de leurs chimériques espérances; & si je ne me fais pas illusion, cette conduite de ma part ne méritera aucun titre à l'estime de ceux qui la jugeront sans passion. Je ne fatiguerai pas votre attention par un plus long préambule. Je n'ai écrit celui-ci que pour me justifier à moi-même une action que j'ose croire courageuse, & qui sera pourtant regardée généralement comme une lâcheté. J'entre en matière, & vais parler comme si j'étois l'unique agent du Roi à Paris. Il y a bientôt deux ans que je me suis chargé de ses intérêts. Dès cette époque, je sentis que les royalistes n'auroient une véritable confiance que lorsque, réunis autour d'un centre commun, ils n'agiroient que par des mouvemens d'ensemble. Dès cette époque, je fis tous mes efforts pour amener à ce genre d'unité tous ces chefs de la Vendée & de la Bretagne, tous ces agens répartis dans les divers départemens, que je pus découvrir, lesquels prétendoient tous agir pour la même fin, & qui pourtant y tenoient tous par des moyens contradictoires. J'allai dans la Bretagne, dans la Vendée; j'allai en Suisse, où réside un ministre anglois qui étoit spécialement chargé de seconder les royalistes; j'allai à l'armée du prince de Condé, je vis le Roi; enfin, je viens de faire un voyage en Angleterre, dans lequel je me suis expliqué avec le comte d'Artois & avec les ministres anglois. Il ne falloit pas moins que toutes ces courses, pour faire renoncer chacun de ceux auprès de qui elles étoient dirigées, au plan particulier qu'il avoit adopté, & pour faire ajourner les haines, les divisions qui existoient dans le parti, & à ce dernier égard, je n'aprois jamais eu un succès durable dans la Bretagne & la Vendée; aussi, ai-je été loin de regarder comme un événement malheureux la soumission des pays insurgés. Elle nous servoit, parcequ'elle nous donnoit la facilité de développer entièrement un plan plus sage que tous ceux qui l'avoient précédé, par cette seule raison qu'il embrassoit en même tems toute la France, & qu'il excluait tout autre mouvement partiel que celui qui nous auroit rendus maîtres de Paris, en renversant le gouvernement.

Voici le plan qui a été approuvé par le prétendant, qui seul en a connu la totalité. Le ministre anglois, les princes françois ont également adopté ce qu'on leur a montré de ce plan. On a cherché à faire marcher de concert les mesures politiques & les mesures militaires. La France sera divisée en deux agences. L'une, qui comprend les provinces de Franche-Comté, Lyonnais, Poët, Auvergne, & tout le Midi, sera confiée à M. de Précé; l'autre, qui s'étend sur le reste de la France, sera divisée sur les agens de Paris. Ces deux agences s'informeront réciproquement de leur situation, par une correspondance régulière & active. Aucun mouvement ne sera entrepris par l'une, si l'autre n'en est prévenue d'avance, & si elle n'est en mesure de la seconder. Les deux agences auront une correspondance directe avec le Roi & avec les agens du gouvernement Britannique. Cette dernière n'ayant que deux objets: le premier, la demande des secours; & pour leur emploi les agens devront se rendre toujours indépendans des instructions que pourroient leur donner les Anglois. Le second objet de correspondance angloise sera de leur donner toutes intelligences qui tendent au service de la cause, mais

jamais celles dont le résultat pourroit être de leur faciliter la prise de quelques-unes de nos places maritimes, & en général aucunes qui n'auroient d'utilité que pour eux: le Roi & son conseil n'ayant jamais cessé de penser que les services des Anglois sont des services perdus qui n'ont pour but que l'éternelle ruine de la France. Les agens municipaux subdivisés ont l'étendue dont la direction leur est donnée, en autant de commandemens militaires qu'ils le jugeront convenable; soumettront leur travail au Roi, & lui proposeront les personnes qu'ils croiront pouvoir remplir avec intelligence & fidélité les places de commandans en chef de divers arrondissemens. Les commandans recevront leurs pouvoirs du Roi, mais ils ne correspondront directement qu'avec les agens supérieurs de leur parti. Les agens principaux, surtout ceux de Paris, n'épargneront rien pour ramener au parti du Roi tous les membres des autorités constituées. Ils peuvent promettre à tout individu les avantages personnels que son importance peut le mettre en droit de désirer, sans exception de personne, pas même des membres de la convention qui ont voté la mort de Louis XVI; mais ils ne prendront jamais aucun engagement qui pourroit laisser croire que l'intention du Roi est de rétablir la monarchie sur des bases nouvelles. Le Roi fera tout pour réformer les abus qui s'étoient introduits dans le régime; mais rien ne pourra le décider à changer la constitution; dans le cas où un parti puissant dans les conseils proposeroit de reconnoître le Roi à des conditions, les agens de Paris engageroient ce parti à députer auprès de S. M. un fondé de pouvoirs, avec lequel Elle discuteroit Elle-même les vrais intérêts de la France. Le but que l'on se propose, est le renversement du gouvernement actuel, mais en évitant autant que possible, que le changement d'ordre soit marqué par l'effusion du sang.

C'est dans la constitution actuelle elle-même que l'on peut trouver le moyen de la détruire sans grande secousse. Les fréquentes élections offrent la possibilité de porter en majorité les royalistes aux places du gouvernement & de l'administration. Jusqu'à ce moment, les royalistes n'ont pu tirer aucun parti de leur nombre; la pusillanimité les a éloignés des assemblées primaires, ou, s'ils y ont porté des votes, ils l'ont fait sans concert préalable, & leurs voix se sont perdues sur les sujets que chacun préféroit en son particulier. Pour obtenir la majorité des suffrages dans les assemblées primaires, il faut trois choses: 1°. forcer les royalistes d'y aller; 2°. les forcer de réunir leurs suffrages sur des individus désignés; 3°. faire voter dans le même sens qu'eux, cette classe d'hommes qui, sans attachement à un gouvernement plutôt qu'à un autre, aiment l'ordre qui garantit leurs personnes & leurs propriétés. Afin de parvenir à ce triple but, il sera formé deux associations: l'une composée de royalistes éprouvés, l'autre des royalistes timides, des égoïstes, des indifférens. Il est inutile que j'entre à cet égard dans aucun détail, puisque vous avez les réglemens de ces instituts. Ces deux associations seront établies dans toute la République. Les agens ne doivent pas se laisser tromper par l'idée qu'il y a des parties où les dispositions sont telles que cet établissement est superflu. Partout il y a des tièdes & des peureux auxquels l'institut philanthropique convient. Pour en tirer le parti qu'on se propose, les commandans de chaque arrondissement s'attacheront à connoître le caractère & les opinions de tous les individus de leur canton; chose facile. La révolution a prononcé dans les départemens le caractère de chaque individu, de manière à ce que chacun peut hardiment juger son voisin. Ils choisiront les royalistes les plus courageux, & en formeront des compagnies dont la quantité & le nombre seront proportionnés aux moyens pécuniaires que les agens pourront destiner à ce service. Ils leur fourniront des armes & des munitions. Ces compagnies seront

toujours prêtes à se rassembler; elles le feront surtout dans le tems des assemblées primaires. A cette époque, elles auront pour objet de repousser tout autre parti, armé ou non armé, qui voudroit s'opposer à la liberté des élections; bien entendu qu'elles ne prendront jamais les armes les premières, & qu'elles ne se montreront qu'avec les couleurs républicaines. Elles auront encore un autre objet, celui de forcer par les menaces ou autrement, les membres de l'institut philanthropique à se rendre aux assemblées primaires. Ceux-ci & leurs agens s'attacheront à gagner des chefs de corps ou des corps entiers, & alors ces compagnies resteront à leurs drapeaux, & serviront à faciliter & encourager la désertion. Ils retiendront les soldats déserteurs dans les campagnes, sous prétexte de les employer aux travaux de l'agriculture, & ne les enrôleront qu'au besoin. Dans les provinces où des insurrections ont existé, les commandans ne négligeront rien pour y conserver, & augmenter l'esprit royaliste; on y préparera les paylans à un nouveau soulèvement; mais nulle part on n'en excitera que d'après les ordres formels des agens supérieurs. S'il arrivoit que le succès des préparatifs militaires fût tel, que l'on pourroit raisonnablement se flatter de renverser immédiatement le gouvernement, alors on renonceroit au moyen des assemblées primaires, & l'on profiteroit du moment favorable pour arriver directement au but que l'on se propose, le rétablissement pur & simple de la monarchie. C'est aux agens à juger dans quels cas il peut être convenable d'employer ce moyen. Enfin, dès que les agens de Paris croiront que le Roi ne peut tarder d'être proclamé, soit par suite des mesures que prendront les conseils dans lesquels il y aura des partisans en majorité, soit par les moyens militaires, ils lui enverront sur le champ un royaliste sûr, pour lui en donner avis, & pour ramener immédiatement un prince du sang, afin que dès le premier jour, s'il est possible, les royalistes aient un chef qui fasse taire toutes les jalousies & les ambitions particulières.

Pour préparer & développer ce plan, il falloit des fonds, & l'Angleterre seule pouvoit les fournir. Mr. de Précý a obtenu, par l'agence dont il est chargé, la permission de tirer sur Mr. Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, les fonds qu'il jugeroit lui être nécessaires, sans l'approbation de Mr. Wickham. Et moi j'ai obtenu 60,000 livres sterling pour nos dépenses préparatoires. L'assurance d'une somme de 30,000 liv. sterling, qui devoit m'être payée dans le mois de la proclamation du Roi, à condition pourtant, que nous n'agissions pas avant les élections; 15,000 liv. st. pour achats d'habits blancs, pour fournir à l'établissement de quelques corps, payables sur la présentation d'un marché à la même époque de la proclamation du Roi. Enfin, on devoit faire passer par nos mains des fonds dont la quotité n'étoit pas encore déterminée, pour transmettre à MM. de Puifaye & de Frotté, dont la position exige des dépenses plus considérables que celles de nos autres arrondissemens. Quoique le plan n'ait été définitivement adopté que très-recentement, quoique nulle partie des fonds que j'ai obtenus ne fût encore arrivée, il ne faut pas croire pourtant qu'il ne soit qu'à son ébauche. Tous les anciens élémens étoient rassemblés, & voici notre position: Mr. de Puifaye, qui se croit en mesure de faire seul la contre-révolution veut depuis longtems se déclarer. Nous l'en avons empêché jusqu'à ce moment. Il étend ses intelligences depuis Breil jusqu'à Laval. Je crois qu'il compte sur plusieurs des Corps qui sont employés dans cette partie. Mr. de Frotté se trouvoit encore à Londres à l'époque de mon départ; mais il comptoit se rendre immédiatement en Normandie, où il a laissé les officiers qui seroient jadis sous ses ordres. A en juger par leurs lettres, les dispositions du pays étoient très-favorables.

(La suite ci-après.)